



	CLASSES D'USAGES				
	H : HABITATION				
	H-1 : Habitation unifamiliale				
	H-2 : Habitation bifamiliale				
	H-3 : Habitation trifamiliale				
	H-4 : Habitation multifamiliale				
	H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles				
	V : VILLÉGIATURE				
	V-1 : Habitation unifamiliale				
	V-2 : Habitation bifamiliale				
	C : COMMERCE				
	C-1 : Commerce de détail et de services				
	C-2 : Services professionnels et bureaux				
	C-3 : Commerce artériel léger				
	C-4 : Commerce artériel lourd				
	C-5 : Commerce pétrolier C-6 : Commerce de récréation	•			
10	C-7 : Commerce de restauration				
≌	C-8 : Commerce d'hébergement				
⋛	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille				
PERMIS	I : INDUSTRIE				
	I-1 : Industrie légère				
S	I-2 : Industrie moyenne				
G	I-3 : Industrie lourde				
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE			<u> </u>	
US	P-1 : Communautaire de voisinage				
_	P-2 : Communautaire de voisinage				
	P-3 : Communautaire récréatif				
	P-4 : Terrain de stationnement				
	P-5 : Utilité publique légère				
	P-6 : Utilité publique moyenne				
	P-7 : Utilité publique lourde				
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE A-1 : Agriculture et pisciculture				
	A-2 : Fermette				
	A-3 : Élevage				
	A-4 : Foresterie et sylviculture				
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques				
	CO : CONSERVATION		1	1	
	CO-1 : Conservation	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES				
	NORMES SPÉCIFIQUES				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT				
	Isolée	•			
S	Jumelée				
3	Contiguë				
Ø	DIMENSIONS DU BÂTIMENT			I	
Ы	Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)				
Cl	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2			
SPÉCIFIQUES	Hauteur minimale/maximale (m)				
SF	RAPPORTS				
S	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)				
Щ	Logements/terrain maximal (logements/ha)	40			
NORMES	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES	10			
7	Avant minimale/maximale (m)	15 / -			
ž	Latérale minimale (m)	10			
	Latérales totales minimales (m)	20			
	Arrière minimale (m)	30			
	LOTISSEMENT				
	TERRAIN Largeur minimale (m)	50			
	Profondeur moyenne minimale (m)	75			
	Superficie minimale (m²)	10 000			
	DIVERS				
	Espace naturel (%)	80			
		_		<u> </u>	
	PIIA	•			
	PAE	•			
	PAE Usages conditionnels				
	PAE				
	PAE Usages conditionnels Corridors de signature				

NOTES	Amen	dements
	Nº règl.	Date
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin		
du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





	CLASSES D'USAGES					
	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier C-6 : Commerce de récréation	•				
10	C-7 : Commerce de restauration					
≌	C-8 : Commerce d'hébergement					
⋛	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
PERMIS	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère	_				
S	I-2 : Industrie moyenne					
G	I-3 : Industrie lourde					
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
US	P-1 : Communautaire de voisinage					
_	P-2 : Communautaire de voisinage					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE  A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION		1	1	1	
	CO-1 : Conservation	(4)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•				
S	Jumelée					
3	Contiguë					
Ø	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
Ы	Largeur minimale (m)  Superficie d'imploration qu'est du hétiment minimale/mayimale (m²)					
$\overline{\mathbf{c}}$	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2				
É	Hauteur minimale/maximale (m)					
SPÉCIFIQUES	RAPPORTS					
'n	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
NORMES	Logements/terrain maximal (logements/ha)					
Σ	Bâti/terrain maximal (%)	10				
K	MARGES Avant minimale/maximale (m)	15 / -				
$\geq$	Latérale minimale (m)	10				
_	Latérales totales minimales (m)	20				
	Arrière minimale (m)	30				
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m)	50 75				
	Superficie minimale (m²)	10 000				
	DIVERS	. 5 5 5 5				
	Espace naturel (%)	80				
	PIIA	•				
	PAE					
					1	1
	Usages conditionnels					
	Usages conditionnels Corridors de signature					
	Usages conditionnels Corridors de signature Projet intégré					
	Usages conditionnels Corridors de signature					

NOTES		ements
	Nº règl.	Date
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin		
du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





	CLASSES D'USAGES						
	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	•					
"	C-7 : Commerce de restauration						
Ĭ	C-8 : Commerce d'hébergement						
8	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
PERMIS	I : INDUSTRIE	Ĭ		Ĭ		Ĭ	
	I-1 : Industrie légère						
ШS	I-2 : Industrie moyenne						
Ō	I-3 : Industrie lourde						
<b>USAGES</b>	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	]	<u> </u>	]	<u> </u>	]	1
Š	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	. ,					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT	_	I	Ī	I	Ī	
'n	Isolée Jumelée	•					
Ш	Contiguë						
$\square$	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
2	Largeur minimale (m)						
<b>#</b>	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)						
ΞC	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2					
SPÉCIFIQUES	Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS						
S	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
S	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
NORMES	Bâti/terrain maximal (%)	10					
2	MARGES						
O	Avant minimale/maximale (m)	15 / -					
Z	Latérale minimale (m)	10					
	Latérales totales minimales (m)	20 30					
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT	30					
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	50					
	Profondeur moyenne minimale (m)	75					
	Superficie minimale (m²) DIVERS	10 000					
	PARAMETER STATE OF THE STATE OF						
		80				l .	
	Espace naturel (%) PIIA	80					
	Espace naturel (%)						
	Espace naturel (%) PIIA PAE Usages conditionnels						
	Espace naturel (%) PIIA PAE Usages conditionnels Corridors de signature						
	Espace naturel (%) PIIA PAE Usages conditionnels Corridors de signature Projet intégré						
	Espace naturel (%) PIIA PAE Usages conditionnels Corridors de signature						

NOTES	Amend	dements
	Nº règl.	Date
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin		
du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





	CLASSES D'USAGES						
	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE				l.		
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	•					
"	C-7 : Commerce de restauration						
Ĭ	C-8 : Commerce d'hébergement						
8	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
PERMIS	I : INDUSTRIE	Ĭ		Ĭ		Ĭ	
	I-1 : Industrie légère						
ШS	I-2 : Industrie moyenne						
Ō	I-3 : Industrie lourde						
<b>USAGES</b>	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	]	<u> </u>	]	1	]	1
ĭ	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION  CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(-)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT		1		1		T
(0	Isolée	•					
Ш	Jumelée Contiguë						
$\mathbf{C}$	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
<u>0</u>	Largeur minimale (m)						
<u></u>	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)						
SPÉCIFIQUES	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2					
Ы	Hauteur minimale/maximale (m)						
S	RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
S	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
NORMES	Bâti/terrain maximal (%)	10					
2	MARGES						
O	Avant minimale/maximale (m)	15 / -					
Z	Latérale minimale (m)	10					
	Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m)	20 30					
	LOTISSEMENT	30					
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	50					
	Profondeur moyenne minimale (m)	75					
	Superficie minimale (m²)	10 000					
	DIVERS Espace naturel (%)	80					
					1		
	PIIA	•					
		•					
	PIIA PAE Usages conditionnels	•					
	PIIA PAE Usages conditionnels Corridors de signature	•					
	PIIA PAE Usages conditionnels Corridors de signature Projet intégré	•					
	PIIA PAE Usages conditionnels Corridors de signature	•					

NOTES		ements
	Nº règl.	Date
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin		
du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





	CLASSES D'USAGES					
	H : HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4: Habitation multifamiliale H-5: Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE	İ	İ	İ		İ
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	•				
S	C-7 : Commerce de restauration					
Σ	C-8 : Commerce d'hébergement					
PERMIS	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille  I : INDUSTRIE					
7	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
띴	I-3 : Industrie lourde					
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction				-	
S	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE					
ر	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation	(4)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
10	USAGES COMPLÉMENTAIRES NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée	•				
ES	USAGES COMPLÉMENTAIRES NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée	•				
OES	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contigué	•				
IQUES	USAGES COMPLÉMENTAIRES NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée	•				
IFIQUES	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT	•				
ECIFIQUES	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2				
PÉCIFIQUES	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)					
SPÉCIFIQUES	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)	-12				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)	-/2 10				
<b>NORMES SPÉCIFIQUES</b>	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)	-/2 10 15/-				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)	-/2 10 15/- 10 20				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)	-/2 10 15/-				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)	-/2 10 15/- 10 20				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)	-/2 10 15/- 10 20 30				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)	-/2 10 15/- 10 20 30 50 75				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)	-/2 10 15/- 10 20 30				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS	-/2 10 15/- 10 20 30 50 75 10 000				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10 0000 80				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS	-/2 10 15/- 10 20 30 50 75 10 000				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  Lotissement  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10 0000 80				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contigué  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10 0000 80				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature  Projet intégré	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10 0000				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES  NORMES SPÉCIFIQUES  STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contigué  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10 0000				

	NOTES	Amend	ements
		Nº règl.	Date
(1)	Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
	le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin		
du sc	sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





GR	ILLE DES USAGES ET DES NORMES					ZONE .	CF-205
	CLASSES D'USAGES						
	H : HABITATION						
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3 : Habitation trifamiliale						
	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
	V-1 : Habitation unifamiliale	•					
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
<u>S</u>	C-7 : Commerce de restauration						
Σ	C-8 : Commerce d'hébergement						
2	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
PERMIS	I : INDUSTRIE					1	1
	I-1 : Industrie légère						
က္က	I-2 : Industrie moyenne						
AGES	I-3 : Industrie lourde						
Ιĕ	I-4 : Extraction						
'Sn	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
1 –	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure						
	P-3 : Communautaire récréatif P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture		•	•			
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(')			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	•	•				
S	Jumelée	-					
쁘	Contiguë						
اکر ا	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	1			1		
ا∺ا	Largeur minimale (m)	7					
۱ <del>۳</del>	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	67 / -					
ပ္ပ	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	- / 2,5				
SPÉCIFIQUE	Hauteur minimale/maximale (m)						
次	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
S	Logements/terrain maximal (logements/ha)						
¥	Bâti/terrain maximal (%)	12	12	11			
2	MARGES						
NORME	Avant minimale/maximale (m)	10/-	10/-	30			
١ <del></del>	Latérale minimale (m)	5	5	30			
_	Latérales totales minimales (m)	10	10	60			
	Arrière minimale (m)	10	10	30			
	LOTISSEMENT						
	TERRAIN						
	Largeur minimale (m)	50	50	50			
	Profondeur moyenne minimale (m)	75	75	75			
	Superficie minimale (m²)	8 000	10 000	10 000			
	DIVERS						
	Espace naturel (%)	60	60	80			
	PIIA						
	PAE						
	Usages conditionnels						
	Corridors de signature						
	Projet intégré						
	Dispositions particulières applicables à certaines zones						
	Notes spéciales						
	NOTES						

	Amen	dements	
(1) Acériculture et érablière artisanale	NOTES	Nº règl.	Date
		102-46	2018-04-20
			<b>_</b>





ZONE: CF-206

-//	ILLE DES USAGES ET DES NORMES					ZONE .	: CF-206
	CLASSES D'USAGES						
	H : HABITATION						
Ī	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
	H-3: Habitation trifamiliale						
	H-3: Habitation triramiliale H-4: Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE	I				T	I
	V-1 : Habitation unifamiliale	•					
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation						
ഗ	C-7 : Commerce de restauration						
ΙË	C-8 : Commerce d'hébergement						
I€	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
临	I : INDUSTRIE					1	
PERMIS	I-1 : Industrie légère						
	I-2 : Industrie moyenne						
Ш́	I-3 : Industrie lourde					1	
G	I-4 : Extraction						
USAGES	P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE	<u> </u>				1	
S	P-1 : Communautaire de voisinage						
_							
	P-2 : Communautaire d'envergure P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne						
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE						
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture		•	•			
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION				•		
	CO-1 : Conservation						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			.,,			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT	_	_			1	T
ဟ	Isolée	•	•				
lй	Jumelée						
15	Contiguë						
Ø	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
۱ <u>ښ</u>	Largeur minimale (m)	7					
<u>#</u>	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)	67 / -					
$\mathbf{\Omega}$	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	1 / 2,5	- / 2,5				
SPÉCIFIQUE	Hauteur minimale/maximale (m)						
쏬	RAPPORTS						
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)						
S							
1	Logements/terrain maximal (logements/ha)				l		
買		12	12	11			i .
ME	Logements/terrain maximal (logements/ha) Bâti/terrain maximal (%) MARGES	12	12	11			
RME	Bâti/terrain maximal (%) MARGES						
ORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)	10/-	10/-	30			
NORMES	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)	10 / - 5	10 / - 5	30 30			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)	10 / - 5 10	10 / - 5 10	30 30 60			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)	10 / - 5	10 / - 5	30 30			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT	10 / - 5 10	10 / - 5 10	30 30 60			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN	10 / - 5 10 10	10 / - 5 10 10	30 30 60 30			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)	10 / - 5 10 10	10 / - 5 10 10	30 30 60 30			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)	10 / - 5 10 10 50 75	10 / - 5 10 10 50 75	30 30 60 30 50 75			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)	10 / - 5 10 10	10 / - 5 10 10	30 30 60 30			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m) Latérale minimale (m) Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m) LOTISSEMENT TERRAIN Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m) Superficie minimale (m²) DIVERS Espace naturel (%)	10 / - 5 10 10 50 75	10 / - 5 10 10 50 75	30 30 60 30 50 75			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m) Latérale minimale (m) Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m) LOTISSEMENT TERRAIN Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m) Superficie minimale (m²) DIVERS Espace naturel (%) PIIA	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m) Latérale minimale (m) Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m) LOTISSEMENT TERRAIN Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m) Superficie minimale (m²) DIVERS Espace naturel (%)	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m) Latérale minimale (m) Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m) LOTISSEMENT TERRAIN Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m) Superficie minimale (m²) DIVERS Espace naturel (%) PIIA	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Băti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			
NORME	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature  Projet intégré	10 / - 5 10 10 50 75 8 000	10 / - 5 10 10 50 75 10 000	30 30 60 30 50 75 10 000			

NOTES	Amendements	
	Nº règl.	Date
(1) Acériculture et érablière artisanale	102-46	2018-04-20





GRILLE DES USAGE	S ET DES NORMES					ZONE	: CF-2
CLASSES D'USAGES							
H : HABITATION							
H-1 : Habitation unifamiliale							
H-2 : Habitation bifamiliale							
H-3 : Habitation trifamiliale		_					
H-4 : Habitation multifamiliale							
H-5 : Maison mobile							
H-6 : Parc de maisons mobile	S						
V : VILLÉGIATURE			ı				,
V-1 : Habitation unifamiliale		•					
V-2 : Habitation bifamiliale							
C : COMMERCE							
C-1 : Commerce de détail et	de services						
C-2 : Services professionnels	et bureaux						
C-3 : Commerce artériel lége	•						
C-4 : Commerce artériel loure							
C-5 : Commerce pétrolier							
C-6 : Commerce de récréation	1						
C-7 : Commerce de restaurat	on						
C-8 : Commerce d'hébergem	ent						
C-9 : Commerce de recyclage							
I : INDUSTRIE							1
I-1 : Industrie légère							
I-2 : Industrie moyenne		_					+
I-3 : Industrie lourde		_					
I-4 : Extraction		_					
	TAIDE		<u> </u>	l .			1
P : PUBLIC ET COMMUNAL							
P-1 : Communautaire de vois							
P-2 : Communautaire d'enve	-						
P-3 : Communautaire récréat							
P-4 : Terrain de stationneme	ıt						
P-5 : Utilité publique légère							
P-6 : Utilité publique moyenn							
P-7 : Utilité publique lourde							
A : AGRICULTURE ET FOR	ESTERIE						
A-1 : Agriculture et piscicultu	е		•				
A-2 : Fermette		•					
A-3 : Élevage							
A-4 : Foresterie et sylvicultur				•	•		
A-5 : Élevage, hébergement	commercial et vente d'animaux domestiques	S					
CO : CONSERVATION			•	•	•	•	
CO-1 : Conservation							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERI	IIS				(1)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXC					(.,		
USAGES COMPLÉMENTAIRES							
NORMES SPÉCIFIQUES							
STRUCTURE DU BÂTIMENT			Г	Т	Т		
Isolée		•	•	•			
Jumelée							
Contiguë							
DIMENSIONS DU BÂTIMENT							
Largeur minimale (m)		7					
Superficie d'implantation au so	I du bâtiment minimale/maximale (m²)	67 / -					
Hauteur en étage(s) minimale/	maximale	1 / 2,5	- / 2,5	- / 2,5			
Hauteur minimale/maximale (n	n)						
RAPPORTS							
Unités d'hébergement/terrain i	naximal (unités/ha)						
Logements/terrain maximal (lo	,	1,25					
Bâti/terrain maximal (%)		12	12	12	11		
MARGES				· ·-		1	1
Avant minimale/maximale (m)		10/-	10 / -	10/-	30		
Latérale minimale (m)		5	5	5	30		
	\ \						
Latérales totales minimales (m	)	10	10	10	60		1
Arrière minimale (m)		10	10	10	30		
LOTISSEMENT							
TERRAIN							
Largeur minimale (m)		50	50	50	50		
Profondeur moyenne minimale	(m)	75	75	75	75		
Superficie minimale (m²)		10 000	10 000	10 000	10 000		
DIVERS							
Espace naturel (%)		60		60	80		
PIIA							
PAE							
Usages conditionnels							
Corridors de signature		1				t	+
-							
Projet intégré  Dispositions particulières appl	cables à certaines zones						

NOTES	Amendements		
	Nº règl.	Date	
(1) Acériculture et érablière artisanale	102-30	2014-03-21	
	102-46	2018-04-20	





	CLASSES D'USAGES				
	H : HABITATION				
	H-1 : Habitation unifamiliale				
	H-2 : Habitation bifamiliale				
	H-3 : Habitation trifamiliale				
	H-4 : Habitation multifamiliale				
	H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles				
	V : VILLÉGIATURE				
	V-1 : Habitation unifamiliale				
	V-2 : Habitation bifamiliale				
	C : COMMERCE				
	C-1 : Commerce de détail et de services				
	C-2 : Services professionnels et bureaux				
	C-3 : Commerce artériel léger				
	C-4 : Commerce artériel lourd				
	C-5 : Commerce pétrolier C-6 : Commerce de récréation	•			
10	C-7 : Commerce de restauration				
≌	C-8 : Commerce d'hébergement				
⋛	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille				
PERMIS	I : INDUSTRIE				
	I-1 : Industrie légère				
S	I-2 : Industrie moyenne				
GE	I-3 : Industrie lourde				
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE				
US	P-1 : Communautaire de voisinage				
	P-2 : Communautaire d'envergure				
	P-3 : Communautaire récréatif				
	P-4 : Terrain de stationnement				
	P-5 : Utilité publique légère				
	P-6 : Utilité publique moyenne				
	P-7 : Utilité publique lourde				
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE  A-1 : Agriculture et pisciculture				
	A-2 : Fermette				
	A-3 : Élevage				
	A-4 : Foresterie et sylviculture				
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques				
	CO : CONSERVATION			1	
	CO-1 : Conservation	(4)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)			
	USAGES COMPLÉMENTAIRES				
	NORMES SPÉCIFIQUES				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT				
	Isolée	•			
S	Jumelée				
5	Contiguë				
Ø	DIMENSIONS DU BÂTIMENT				
正	Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)				
$\overline{\mathbf{c}}$	Supericle d implantation au soi du batiment minimale/maximale (m.)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2			
SPÉCIFIQUES	Hauteur minimale/maximale (m)	<u> </u>			
SF	RAPPORTS				
S	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)				
NORMES	Logements/terrain maximal (logements/ha)	40			
$\mathbf{\Sigma}$	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES	10			
7	Avant minimale/maximale (m)	15 / -			
ž	Latérale minimale (m)	10			
_	Latérales totales minimales (m)	20			
	Laterales totales minimales (m)				
	Arrière minimale (m)	30			
	Arrière minimale (m) LOTISSEMENT				
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN	30			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)	30 50			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)	30			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)	30 50 75			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)	30 50 75			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA	50 75 10 000			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE	50 75 10 000			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	50 75 10 000			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature	50 75 10 000			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	50 75 10 000			
	Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature  Projet intégré	50 75 10 000			

NOTES	Amen	dements
	Nº règl.	Date
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





_	ILLE DES USAGES ET DES NORMES					ZONE :	
	CLASSES D'USAGES						
	H : HABITATION	1			I		I
	H-1 : Habitation unifamiliale						
	H-2 : Habitation bifamiliale						
l	H-3: Habitation trifamiliale						
l	H-4 : Habitation multifamiliale						
	H-5 : Maison mobile						
	H-6 : Parc de maisons mobiles						
	V : VILLÉGIATURE						
		1	1	1	1		1
	V-1 : Habitation unifamiliale						
	V-2 : Habitation bifamiliale						
	C : COMMERCE						
	C-1 : Commerce de détail et de services						
	C-2 : Services professionnels et bureaux						
	C-3 : Commerce artériel léger						
	C-4 : Commerce artériel lourd						
	C-5 : Commerce pétrolier						
	C-6 : Commerce de récréation	•					
S	C-7 : Commerce de restauration						
₹	C-8 : Commerce d'hébergement						
5	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille						
PERMIS	I : INDUSTRIE						
Ы							
	I-1 : Industrie légère	1	-	-			
וון	I-2 : Industrie moyenne	1	<u> </u>	1			
75	I-3 : Industrie lourde						
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction						
3	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE						
ĭ	P-1 : Communautaire de voisinage						
	P-2 : Communautaire d'envergure		+	+			
	P-3 : Communautaire récréatif						
	P-4 : Terrain de stationnement						
	P-5 : Utilité publique légère						
	P-6 : Utilité publique moyenne	•					
	P-7 : Utilité publique lourde						
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					L	
	A-1 : Agriculture et pisciculture						
	A-2 : Fermette						
	A-3 : Élevage						
	A-4 : Foresterie et sylviculture						
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques						
	CO : CONSERVATION						
İ	CO-1 : Conservation						
İ	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1) (2)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)(2)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES						
	NORMES SPÉCIFIQUES						
	STRUCTURE DU BÂTIMENT						
	Isolée	•					
S	Jumelée						
Ш	duniciee						
	Cantinui						
	Contiguë						
g	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
-IQL	•						
IFIQU	DIMENSIONS DU BÂTIMENT						
CIFIQU	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m)	-/2					
ÉCIFIQU	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2					
PÉCIFIQU	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m)	-/2					
SPÉCIFIQU	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS	-/2					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)	-/2					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha) Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)	-/2					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha) Logements/terrain maximal (logements/ha)						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha) Logements/terrain maximal (logements/ha) Bâti/terrain maximal (%)						
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)	10					
<b>NORMES SPÉCIFIQU</b>	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)	10 15/- 10					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha) Logements/terrain maximal (logements/ha) Bâti/terrain maximal (%) MARGES Avant minimale/maximale (m) Latérale minimale (m) Latérales totales minimales (m)	10 15 / - 10 20					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)	10 15/- 10					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT	10 15 / - 10 20					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)	10 15 / - 10 20					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT	10 15 / - 10 20					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN	10 15 / - 10 20 30					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)	10 15 / - 10 20 30 50 75					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)	10 15 / - 10 20 30					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS	10 15 / - 10 20 30 50 75 10 000					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)	10 15 /- 10 20 30 50 75 10 000					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS	10 15 / - 10 20 30 50 75 10 000					
NORMES SPÉCIFIQUE	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)	10 15 /- 10 20 30 50 75 10 000					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE	10 15 /- 10 20 30 50 75 10 000					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	10  15 / - 10 20 30  50 75 10 000					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature	10  15 / - 10 20 30  50 75 10 000					
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	10  15 / - 10 20 30  50 75 10 000					

NOTES	Ameno	Amendements		
	Nº règl.	Date		
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,	102-22	2012-04-20		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin				
du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.				
(2) Antenne de transmission des télécommunications				





	ILLE DES USAGES ET DES NORMES				LUME.	NL-210
	CLASSES D'USAGES					
	H: HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3 : Habitation trifamiliale					
	H-4 : Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE					
	V-1 : Habitation unifamiliale					
	V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger					
	C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	•				
ഗ	C-7 : Commerce de restauration					
Ī	C-8 : Commerce d'hébergement					
PERMIS	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille					
竝	I : INDUSTRIE					
	I-1 : Industrie légère					
Ś	I-2 : Industrie moyenne					
끘	I-3 : Industrie lourde					
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction					
Ś	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		 			
$\supset$	P-1 : Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement	•				
	P-5 : Utilité publique légère					
	P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage					
	A-5 : Élevere héhorrement commercial et vente d'animeux democtiques					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques  CO : CONSERVATION					
	CO-1 : Conservation					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT					
	Isolée	•				
ഗ	Jumelée					
Щ	Contiguë					
=	DIMENSIONS DU BÂTIMENT					
<b>SPÉCIFIQUES</b>	Largeur minimale (m)					
<u></u>	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)					
Ö	Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2				
Ä	Hauteur minimale/maximale (m)					
S	RAPPORTS		 			
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)					
Щ	Logements/terrain maximal (logements/ha)				-	
NORMES	Bâti/terrain maximal (%)	10				
~	MARGES	T .				I
0	Avant minimale/maximale (m)	15 / -				
Z	Latérale minimale (m)	10				
	Latérales totales minimales (m)	20				
	Arrière minimale (m)	30				
	LOTISSEMENT					
	TERRAIN					
	Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m)	50 75				
		10000				
	Superficie minimale (m²)  DIVERS	10000		<u> </u>		
	Espace naturel (%)	80				
	PIIA	•				
	PAE	_				
	Usages conditionnels					
	Corridors de signature	•				
	Projet intégré					
	Dispositions particulières applicables à certaines zones	•				
	Notes spéciales					

	Amendements		
		Nº règl.	Date
(1)	) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre, le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		





	CLASSES D'USAGES									
	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale									
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation multifamiliale									
	H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles									
	V : VILLÉGIATURE									
	V-1 : Habitation unifamiliale									
	V-2 : Habitation bifamiliale									
	C : COMMERCE	1	1	I	I		I			
	C-1 : Commerce de détail et de services									
	C-2 : Services professionnels et bureaux C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce pétrolier									
	C-6 : Commerce de récréation	•								
<u>S</u>	C-7 : Commerce de restauration									
PERMIS	C-8 : Commerce d'hébergement C-9 : Commerce de recyclage de ferraille									
Ш	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Industrie légère									
ဂ္ဂ	I-2 : Industrie moyenne									
8	I-3 : Industrie lourde									
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction									
S	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE P-1: Communautaire de voisinage									
_	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif									
	P-4 : Terrain de stationnement									
	P-5 : Utilité publique légère									
	P-6 : Utilité publique moyenne P-7 : Utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE									
	A-1 : Agriculture et pisciculture									
	A-2 : Fermette									
	A-3 : Élevage									
	A-4 : Foresterie et sylviculture A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques									
	CO : CONSERVATION									
	CO-1 : Conservation									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES									
	NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•								
S	Jumelée									
巴	Contiguë									
ಠ	DIMENSIONS DU BÂTIMENT	ı	ı	T	T		T			
풊	Largeur minimale (m)									
$\overline{\mathbf{c}}$	Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2								
Μ̈́	Hauteur minimale/maximale (m)	-, 2								
<b>SPÉCIFIQUES</b>	RAPPORTS									
	Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)									
NORMES	Logements/terrain maximal (logements/ha)	40								
₹	Bâti/terrain maximal (%)  MARGES	10								
5	Avant minimale/maximale (m)	15 / -								
ž	Latérale minimale (m)	10								
	Latérales totales minimales (m)	20								
	Arrière minimale (m)	30								
	LOTISSEMENT TERRAIN									
	Largeur minimale (m)	50								
	Profondeur moyenne minimale (m)	75								
	Superficie minimale (m²)	10 000								
	DIVERS	00								
	Espace naturel (%) PIIA	80								
	PAE									
	Usages conditionnels									
	Corridors de signature	•								
	Projet intégré									
	Projet intégré Dispositions particulières applicables à certaines zones Notes spéciales									

NOTES	Amen	dements
	Nº règl.	Date
(1) Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,		
le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.		



PAE

Usages conditionnels Corridors de signature Projet intégré

Notes spéciales

Dispositions particulières applicables à certaines zones



#### **ZONE** : **TF-212** GRILLE DES USAGES ET DES NORMES CLASSES D'USAGES H : HABITATION H-1 : Habitation unifamiliale H-2 : Habitation bifamiliale H-3 : Habitation trifamiliale H-4: Habitation multifamiliale H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles V : VILLÉGIATURE V-1 : Habitation unifamiliale V-2 : Habitation bifamiliale C : COMMERCE C-1 : Commerce de détail et de services C-2 : Services professionnels et bureaux C-3 : Commerce artériel léger C-4 : Commerce artériel lourd C-5 : Commerce pétrolier C-6 : Commerce de récréation C-7 : Commerce de restauration C-8 : Commerce d'hébergement PERMI C-9 : Commerce de recyclage de ferraille I : INDUSTRIE I-1 : Industrie légère USAGES I-2 : Industrie moyenne I-4 · Extraction P : PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE P-1 : Communautaire de voisinage P-2 : Communautaire d'envergure P-3 : Communautaire récréatif P-4 : Terrain de stationnement P-5 : Utilité publique légère P-6 : Utilité publique moyenne P-7 : Utilité publique lourde A : AGRICULTURE ET FORESTERIE A-1 : Agriculture et pisciculture A-2 : Fermette A-3 : Élevage A-4 : Foresterie et sylviculture A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques CO : CONSERVATION CO-1 : Conservation USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS USAGES COMPLÉMENTAIRES (1) NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée • **FIQUES** Jumelée Contiguë DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) 65 / -65 / -ÉCI Hauteur en étage(s) minimale/maximale - / 1,5 - / 1,5 Hauteur minimale/maximale (m) SPI RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha) ES Logements/terrain maximal (logements/ha) Bâti/terrain maximal (%) 11 NORM MARGES 10/-10/-Avant minimale/maximale (m) Latérale minimale (m) 10 10 Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m) LOTISSEMENT Largeur minimale (m) 75 Profondeur moyenne minimale (m) 75 10 000 10 000 Superficie minimale (m²) DIVERS 80 70 Espace naturel (%)

NOTES	Amend	Amendements	
	N° règl.	Date	
(1) Gîte du passant.	(2010)-102-6	2010-08-20	
(2) La densité, la superficie minimale de terrain et l'espace naturel, notamment, doivent respecter			
les dispositions particulières qui s'appliquent au ravage de cerfs de Virginie. Ces dispositions			
se retrouvent aux règlements sur les permis et certificats, zonage et lotissement.			
(3) Développement en projet intégré obligatoire.			

(2)

(2) (3)





#### **ZONE** : **TF-213** GRILLE DES USAGES ET DES NORMES CLASSES D'USAGES H : HABITATION H-1: Habitation unifamiliale H-2 : Habitation bifamiliale H-3: Habitation trifamiliale H-4: Habitation multifamiliale H-5 : Maison mobile H-6 : Parc de maisons mobiles V : VILLÉGIATURE V-2 : Habitation bifamiliale C : COMMERCE C-1 : Commerce de détail et de services C-2 : Services professionnels et bureaux C-3 : Commerce artériel léger C-4 : Commerce artériel lourd C-5 : Commerce pétrolier C-6 : Commerce de récréation C-7 : Commerce de restauration PERMI C-8 : Commerce d'hébergement C-9 : Commerce de recyclage de ferraille I : INDUSTRIE I-1 : Industrie légère **USAGES** I-2 : Industrie moyenne I-3 : Industrie lourde I-4 : Extraction P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE P-1 : Communautaire de voisinage P-2 : Communautaire d'envergure P-3 : Communautaire récréatif P-4 : Terrain de stationnement P-5 : Utilité publique légère P-6 : Utilité publique moyenne P-7 : Utilité publique lourde A : AGRICULTURE ET FORESTERIE A-1 : Agriculture et pisciculture A-2 : Fermette A-3 : Élevage A-4 : Foresterie et sylviculture A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques CO : CONSERVATION CO-1 : Conservation USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS USAGES COMPLÉMENTAIRES NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT **IFIQUES** Jumelée DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) 65 / -Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) ÉCI Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m) SPI RAPPORTS Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha) NORMES 1,67 Logements/terrain maximal (logements/ha) Bâti/terrain maximal (%) MARGES Avant minimale/maximale (m) 10/-10/-Latérale minimale (m) 10 10 Latérales totales minimales (m) Arrière minimale (m) 10 10 Largeur minimale (m) Profondeur moyenne minimale (m) 10 000 10 000 Superficie minimale (m²) DIVERS 80 70 Espace naturel (%) PAE Usages conditionnels Corridors de signature

NOTES			Amendements	
		N° règl.	Date	
(1	I) Gîte du passant.	(2010)-102-6	2010-08-20	
(2	2) La densité, la superficie minimale de terrain et l'espace naturel, notamment, doivent respecter			
	les dispositions particulières qui s'appliquent au ravage de cerfs de Virginie. Ces dispositions			
	se retrouvent aux règlements sur les permis et certificats, zonage et lotissement.			
(3	3) Développement en projet intégré obligatoire.			
1				

(2)

(2)(3)

Projet intégré

Notes spéciales

Dispositions particulières applicables à certaines zones





	CLASSES D'USAGES					
	H: HABITATION					
	H-1 : Habitation unifamiliale					
	H-2 : Habitation bifamiliale					
	H-3: Habitation trifamiliale H-4: Habitation multifamiliale					
	H-5 : Maison mobile					
	H-6 : Parc de maisons mobiles					
	V : VILLÉGIATURE	T				
	V-1 : Habitation unifamiliale V-2 : Habitation bifamiliale					
	C : COMMERCE					
	C-1 : Commerce de détail et de services					
	C-2 : Services professionnels et bureaux					
	C-3 : Commerce artériel léger C-4 : Commerce artériel lourd					
	C-5 : Commerce pétrolier					
	C-6 : Commerce de récréation	•				
S	C-7 : Commerce de restauration					
M	C-8 : Commerce d'hébergement					
R	C-9 : Commerce de recyclage de ferraille  I : INDUSTRIE					
PERMIS	I-1 : Industrie légère					
	I-2 : Industrie moyenne					
36	I-3 : Industrie lourde					
<b>USAGES</b>	I-4 : Extraction					
US	P: PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE P-1: Communautaire de voisinage					
	P-2 : Communautaire d'envergure					
	P-3 : Communautaire récréatif					
	P-4 : Terrain de stationnement					
	P-5 : Utilité publique légère P-6 : Utilité publique moyenne					
	P-7 : Utilité publique lourde					
	A : AGRICULTURE ET FORESTERIE					
	A-1 : Agriculture et pisciculture					
	A-2 : Fermette					
	A-3 : Élevage A-4 : Foresterie et sylviculture					
	A-5 : Élevage, hébergement commercial et vente d'animaux domestiques					
	CO : CONSERVATION		1		1	
	CO-1 : Conservation	(4)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES					
	NORMES SPÉCIFIQUES					
	NORMES SPÉCIFIQUES STRUCTURE DU BÂTIMENT					
"	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée	•				
ES	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée	•				
<b>SES</b>	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée	•				
IQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée Contigué	•				
SIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée Contiguë DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)					
ÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée Contiguë DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale	-/2				
<b>SPÉCIFIQUES</b>	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée Contiguë DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale Hauteur minimale/maximale (m)					
S SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée Jumelée Contiguë DIMENSIONS DU BÂTIMENT Largeur minimale (m) Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²) Hauteur en étage(s) minimale/maximale					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)	-/2				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)					
	STRUCTURE DU BÂTIMENT Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES	-/2				
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)	-/2				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)	-/2 10 15/- 10 20				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)	-/2 10 15/- 10				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT	-/2 10 15/- 10 20				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)	-/2 10 15/- 10 20				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimales (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN	-/2 10 15/- 10 20 30 50 75				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)	-/2 10 15/- 10 20 30				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Latérales totales minimale (m)  Lotissement  Terrain  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10000				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérales totales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)	-/2 10 15/- 10 20 30 50 75				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérale stotales minimales (m)  Arrière minimale (m)  LOTISSEMIENT  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10000 80				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Lotissement  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10000				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Lotissement  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10000 80				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Lotissement  TERRAIN  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10000				
	STRUCTURE DU BÂTIMENT  Isolée  Jumelée  Contiguë  DIMENSIONS DU BÂTIMENT  Largeur minimale (m)  Superficie d'implantation au sol du bâtiment minimale/maximale (m²)  Hauteur en étage(s) minimale/maximale  Hauteur minimale/maximale (m)  RAPPORTS  Unités d'hébergement/terrain maximal (unités/ha)  Logements/terrain maximal (logements/ha)  Bâti/terrain maximal (%)  MARGES  Avant minimale/maximale (m)  Latérale minimale (m)  Latérales totales minimales (m)  Lotissement  Terrain  Largeur minimale (m)  Profondeur moyenne minimale (m)  Superficie minimale (m²)  DIVERS  Espace naturel (%)  PIIA  PAE  Usages conditionnels  Corridors de signature  Projet intégré	-/2  10  15/- 10 20 30  50 75 10000				

NOTES			Amendements	
		Nº règl.	Date	
(1)	Commerce de récréation extérieure extensive non motorisée. Dans le cas d'un centre équestre,			
	le nombre maximal d'unités animales est fixé à 30. Les équipements d'un centre de ski alpin du sous-groupe d'usages « commerce de récréation extérieure intensive » sont autorisés.			